

Aires urbaines et pauvreté

Auteur : Insee

Les Bretons sont moins fréquemment en situation de pauvreté qu'ailleurs. Toutefois, il s'agit d'une information globale sur l'ensemble de la Bretagne.

Les situations diffèrent sensiblement selon les types de territoires. En particulier, les grands pôles et leurs couronnes hébergent la majorité de la population sous le seuil de pauvreté.

Par ailleurs, certaines populations se trouvent plus souvent en situation de pauvreté.

C'est le cas par exemple des jeunes, et des personnes âgées résidant dans les communes isolées.

Des personnes pauvres surtout dans les territoires urbains

Dans les grandes villes, plus peuplées, le taux de pauvreté est généralement proche de la moyenne régionale, en lien avec une grande mixité de la population. L'essentiel

des situations de pauvreté s'y concentre. En effet, en se basant sur le zonage en aires urbaines (*définitions*), les grands pôles hébergent 41 % des personnes pauvres de la région, et leurs couronnes 20 % (*figure 1*). Près des deux tiers de la population vivant sous le seuil de pauvreté résident ainsi dans les grandes aires urbaines. Néanmoins, la situation s'avère distincte entre les pôles et leurs couronnes.

Ainsi, les grands pôles bretons regroupent 34 % de la population des ménages fiscaux. Cette population représente une part moins importante que celle des personnes pauvres présentes sur ce type de territoires. Les situations de pauvreté y sont donc surreprésentées, avec un taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale (respectivement 13,3 % contre 10,8 %).

À l'inverse, les couronnes des grands pôles hébergent 29 % de la population des ménages fiscaux avec une proportion moindre de ménages en situation de pauvreté. En conséquence, le taux de pauvreté (7,6 %) y est inférieur à la moyenne régionale.

En particulier, l'aire urbaine de Rennes héberge 20 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et représente 21 % de la population régionale. Plus largement, les six aires urbaines les plus peuplées de la région (Rennes, Brest, Lorient, Saint-Brieuc, Vannes et Quimper) hébergent la moitié des personnes en situation de pauvreté. Ces six aires urbaines représentent également la moitié de la population bretonne.

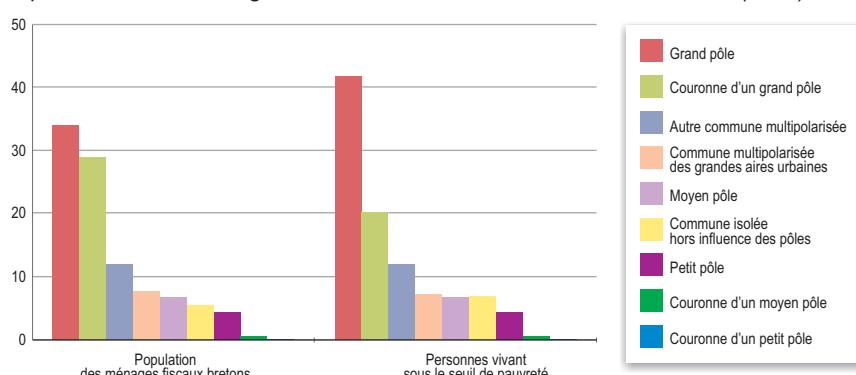
Au niveau départemental, la répartition des personnes pauvres est sensiblement la même que celle des individus dans les ménages fiscaux : 30 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté résident en Ille-et-Vilaine, 26 % dans le Finistère, 24 % dans le Morbihan, et 20 % dans les Côtes-d'Armor.

Des situations de pauvreté plus fréquentes chez les jeunes

La majorité des personnes en situation de pauvreté réside en zones urbaines. Ce constat est encore plus affirmé parmi les jeunes, en particulier dans les grands pôles urbains. En effet, ces derniers hébergent plus de 60 % des personnes de moins de 30 ans vivant sous le seuil de pauvreté et moins de la moitié de la population des ménages fiscaux de la même classe d'âge (*figure 2*). Les situations de pauvreté y sont donc

1 Les grandes aires urbaines regroupent près des deux tiers des personnes pauvres de la région

Répartition de la population des ménages fiscaux et des personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon la catégorie d'aire urbaine de la commune de résidence (en %)

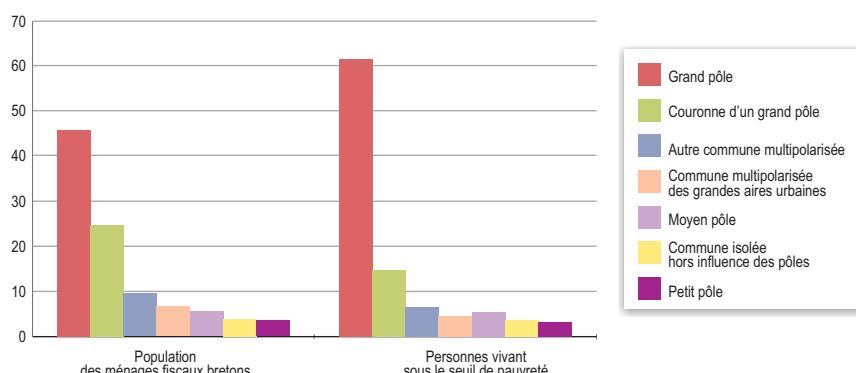


Lecture : 42 % des personnes en situation de pauvreté en Bretagne vivent dans des grands pôles urbains.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

2 Plus de 60 % des personnes pauvres de moins de 30 ans résident dans les grands pôles urbains de Bretagne

Répartition, parmi les ménages fiscaux dont le référent a moins de 30 ans, de la population des ménages fiscaux et des personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon la catégorie d'aire urbaine de la commune de résidence (en %)



Lecture : parmi les moins de 30 ans en situation de pauvreté, 61,6 % vivent dans des grands pôles urbains.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

surreprésentées. Ce constat est à relier à certaines catégories de populations résidant dans ces territoires : des jeunes en études supérieures ou en fin d'études avec des revenus plutôt faibles, et des jeunes actifs en voie d'insertion sur le marché du travail. L'aire urbaine de Rennes héberge 31 % des moins de 30 ans vivant sous le seuil de pauvreté alors qu'elle ne regroupe que 27 % des personnes appartenant à un ménage fiscal dont le référent a moins de 30 ans. Plus généralement, 64 % des moins de 30 ans en situation de pauvreté résident dans les six principales aires urbaines de la région alors qu'elles ne regroupent que 59 % de la population vivant dans des ménages dont le référent a moins de 30 ans. La pauvreté des jeunes est ainsi surreprésentée dans ces grandes aires urbaines.

Pour les personnes résidant en zones urbaines, la fréquence des situations de pauvreté diminue avec l'âge. Ce n'est pas le cas pour les communes isolées, dans lesquelles les personnes âgées de 75 ans ou plus apparaissent surreprésentées au regard de la population correspondante des ménages fiscaux (*figure 3*). Aux âges avancés, les zones urbaines deviennent ainsi sous-représentées en termes de population pauvre. Par exemple, l'aire urbaine de Rennes accueille 15 % des personnes âgées de 75 ans ou plus présentes dans les ménages fiscaux en Bretagne, alors qu'elle ne regroupe que 11 % des personnes de ces âges en situation de pauvreté dans la région.

Des propriétaires plus souvent en situation de pauvreté dans les petites agglomérations

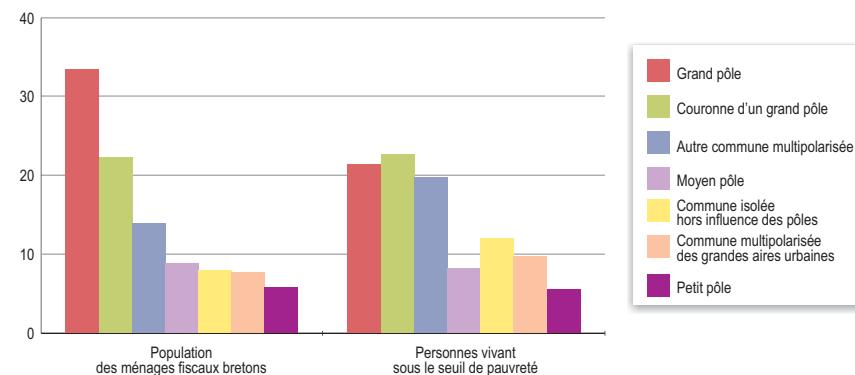
Les propriétaires en situation de pauvreté sont nombreux dans les aires urbaines de Rennes et Brest. Ils y sont pourtant sous-représentés. Ainsi, l'aire urbaine de Rennes héberge 20 % des propriétaires bretons, contre seulement 13 % des propriétaires en situation de pauvreté. Ce constat vaut aussi dans les autres grandes aires urbaines de la région, en raison principalement du coût plus élevé d'acquisition d'un logement. À l'inverse, les situations de pauvreté sont surreprésentées parmi les propriétaires des territoires moins urbanisés ou ruraux, tels que les petites et moyennes aires urbaines, les communes multipolaires et les communes isolées.

À titre d'illustration, la part des propriétaires parmi les personnes pauvres est inférieure à 30 % dans les aires urbaines de Rennes et Brest, alors qu'elle dépasse 50 % dans celles de Penmarch et Crozon.

Dans le détail (*figure 4*), les propriétaires en situation de pauvreté sont surreprésentés dans les « autres » communes

3 Surreprésentation des personnes âgées pauvres dans les communes isolées

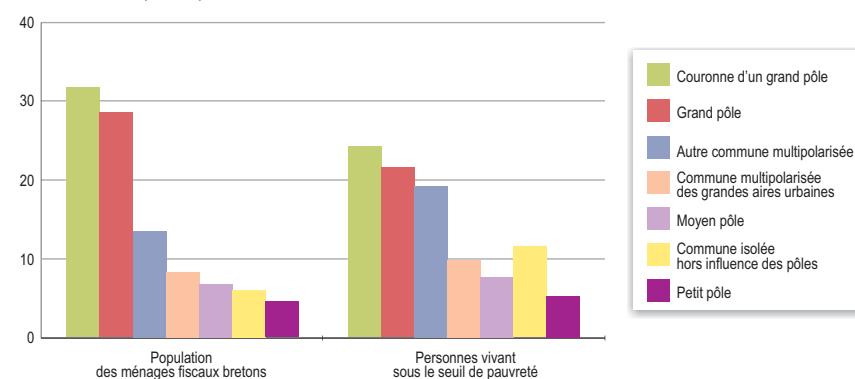
Répartition, parmi les ménages fiscaux dont le référent a 75 ans ou plus, de la population des ménages fiscaux et des personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon la catégorie d'aire urbaine de la commune de résidence (en %)



Lecture : 22,6 % des 75 ans ou plus vivant sous le seuil de pauvreté résident dans la couronne d'un grand pôle urbain.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

4 Des propriétaires plus souvent en situation de pauvreté hors des pôles urbains

Répartition de la population des ménages fiscaux propriétaires et des propriétaires vivant sous le seuil de pauvreté selon la catégorie d'aire urbaine de la commune de résidence (en %)



Lecture : 11,5 % des propriétaires en situation de pauvreté résident dans une commune isolée.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

multipolaires » (13,5 % des propriétaires bretons et 19,2 % des propriétaires en situation de pauvreté dans la région) et les communes isolées hors influence des pôles (respectivement 6 % et 11,5 %).

Le taux de pauvreté des propriétaires est ainsi faible dans les grandes aires urbaines (4,2 % dans les pôles, et 4,7 % dans les couronnes), atteignant 6 à 7 % dans les petites et moyennes aires. En revanche, il est plus élevé dans les « autres » communes

multipolaires » (8 %) et plus encore dans les communes isolées hors d'influence des pôles (10,2 %).

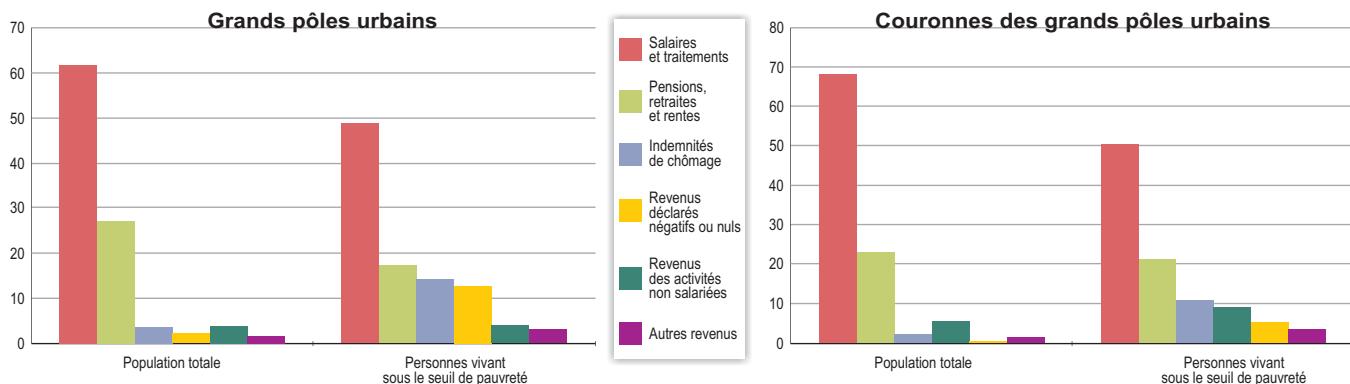
Une forte hétérogénéité des sources de revenus

Dans leur ensemble, les Bretons ne tirent pas leurs revenus des mêmes sources selon qu'ils résident dans une grande agglomération ou dans un village éloigné des

Revenus, pauvreté et territoires

5 Les ménages tirant essentiellement leurs revenus de traitements et salaires regroupent près de la moitié de la population en situation de pauvreté dans les grandes aires urbaines

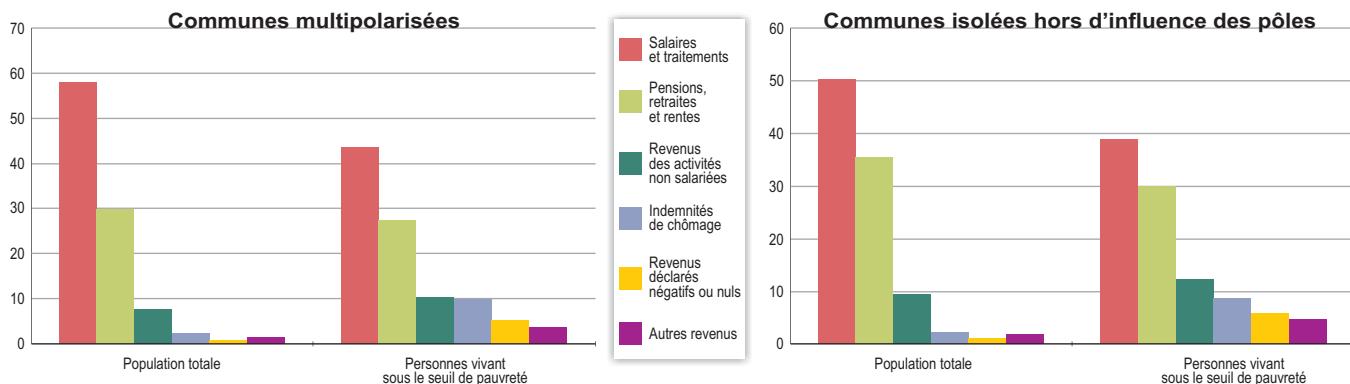
Répartition de la population des ménages fiscaux et de la population pauvre selon la source principale de revenus du ménage (en %)



Lecture : la moitié des résidents des couronnes de grands pôles urbains qui vivent sous le seuil de pauvreté tirent principalement leurs revenus de salaires et traitements.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

6 Les ménages en situation de pauvreté tirent moins souvent leurs revenus de salaires et traitements dans les zones plus rurales

Répartition de la population des ménages fiscaux et de la population pauvre selon la source principale de revenus du ménage (en %)



Lecture : 30 % des personnes en situation de pauvreté résidant dans des communes isolées vivent dans des ménages dont les revenus sont principalement issus de pensions, retraites et rente.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014.

principaux pôles d'activités. Des différences de sources de revenus entre les personnes en situation de pauvreté apparaissent également.

Dans les grandes aires urbaines, que ce soit dans les pôles ou dans leur couronne, la moitié des personnes en situation de pauvreté vit dans des ménages dont les traitements et salaires constituent la principale composante du revenu (*figure 5*).

Dans les pôles de ces grandes aires urbaines, les ménages tirant en premier lieu leurs revenus de pensions, retraites et rentes représentent 17 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Les ménages dont les revenus proviennent essentiellement

d'indemnités de chômage sont moins représentés (14 %), tout comme ceux déclarant des revenus négatifs ou nuls¹ (12 %).

Dans les couronnes des grands pôles urbains, 21 % des personnes sous le seuil de pauvreté vivent dans un ménage dont le revenu provient tout d'abord de pensions, retraites et rentes. Les ménages dont les revenus sont essentiellement issus d'indemnités de chômage sont un peu moins fréquents que dans les grands pôles urbains. Ils représentent 11 % des personnes en situation de pauvreté. Ceux vivant principalement de revenus d'activités non salariées en regroupent 9 %.

Ces caractéristiques diffèrent pour les autres catégories de communes. À titre d'illustration, la population des communes isolées en situation de pauvreté est moins fréquemment composée de ménages dont les revenus proviennent principalement de traitements et salaires (39 %) et davantage d'autres sources, notamment les pensions, retraites et rentes (30 %) et les revenus d'activités non salariées (12 %) (*figure 6*). ■

1- Les revenus peuvent être négatifs par exemple dans les cas suivants : charges supérieures aux revenus dans le cas d'activités non salariées ou encore lorsque les revenus fonciers sont inférieurs aux charges.